

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAREMNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 12 MARS 2009 A 19 HEURES 30
A LA MAISON DES ASSOCIATIONS A MESSANGES
(sur convocation du 4 mars 2009)**

*Nombre de conseillers :
en exercice : 62
présents : 44
absents représentés : 17
absent excusé : 1*

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 12 MARS 2009**

L'an deux mille neuf, le douze du mois de mars à 19 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Maison des Associations à Messanges, sous la présidence de Monsieur Eric KERROUCHE.

Présents : Messieurs Eric KERROUCHE, Hubert DOSBA, Mesdames Michèle LABEYRIE, Anne-Marie CANCOUËT, Messieurs Jean-Claude DAULOUËDE, Jean-Luc DELPUECH, Alain LAVIELLE, Ladislav de HOYOS, Arnaud LABORDE, Dominique TÈILETCHE, Michel AMIEL, Charles BEAUDRU, Jean-Pierre BÉNÉTRIX, Patrick BENOIST, Hervé BOUYRIE, Raymond BRETON, Pierre ÇABALOUË, Pascal CANTAU, Lionel COUTURE, Benoît DARETS, Madame Jocelyne DELORT, Messieurs Bernard DUBERT, Jean-Pierre DUFAU, Jean-François DUSSIN, Guy FRANÇOIS, Pierre FROUSTEY, François GUILLAMET, Dany JAMMES, Madame Marielle LABERTIT, Messieurs Patrick LACLÉDÈRE, Jean LADUCHE, Serge LAHILLADE, Alain LARRIEU, Madame Jacqueline LESBATS, Messieurs François MATHIO, Jean-Yves MONTUS, Guillaume MOUTRON, Madame Fabienne NOVION, Messieurs Michel PENNE, Philippe SARDELUC, Madame Hélène SARRIQUET, Monsieur Bernard SUHUBIETTE, Mesdames Martine TARRICQ et Pierrette VIGNAUX.

Absents représentés : M. Jean-Claude DARZACQ a donné pouvoir à M. Michel PENNE, Mme Marie-Hélène FORÇANS-GAUJACQ a donné pouvoir à M. Philippe SARDELUC, M. Bernard RANDÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BÉNÉTRIX, M. Jean-Claude SAUBION a donné pouvoir à Mme Jacqueline LESBATS, M. Francis LAPÉBIE a donné pouvoir à M. Jean LADUCHE, Mme Agnès COUVREUX a donné pouvoir à M. Ladislav de HOYOS, M. Xavier de LA SALLE a donné pouvoir à M. Patrick BENOIST, M. Michel DESTENAVE a donné pouvoir à M. Hubert DOSBA, Mme Stéphanie DUBARRY a donné pouvoir à M. François MATHIO, M. Francis DUBERTRAND a donné pouvoir à M. Benoît DARETS, M. Jean-Claude DUIZABO a donné pouvoir à Mme Martine TARRICQ, M. François GUILLOT a donné pouvoir à M. Jean-Claude DAULOUËDE, M. Jean-Pierre LAHILLADE a donné pouvoir à Mme Michèle LABEYRIE, M. Michel LAUSSU a donné pouvoir à Mme Pierrette VIGNAUX, M. Sylvain OXARAN a donné pouvoir à Mme Anne-Marie CANCOUËT, M. Jérôme PETITJEAN a donné pouvoir à M. Jean-Luc DELPUECH, M. Xavier SOUBESTRE a donné pouvoir à M. Eric KERROUCHE.

Absent excusé : Monsieur Francis BETBEDER.

Secrétaire de séance : Madame Pierrette VIGNAUX.

Egalement présent : Monsieur Fernand DEMABRE, Receveur communautaire.

N° d'ordre	ORDRE DU JOUR	Rapporteur
1	REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE DE LABENNE AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Installation de Monsieur Charles BEAUDRU	M. le Président
2	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 JANVIER 2009 A SAINT-JEAN-DE-MARSACQ	M. le Président
3	ETAT DES MARCHÉS 2008 D'UN MONTANT SUPERIEUR A 4 000 € HT <ul style="list-style-type: none"> • Budget principal de MACS • Budget annexe ZAE de MACS à JOSSE • Budget annexe ZAE de MACS à TOSSE • Budget annexe ZAE de MACS à MAGESC • Budget annexe ZAE de MACS à BÉNESSE-MAREMNE • Budget annexe ZAE de MACS à SEIGNOSSE • Budget annexe de l' « Aygueblue » 	M. le Président
4	BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIÈRES 2008 <ul style="list-style-type: none"> • Budget principal de MACS • Budget annexe ZAE de MACS à JOSSE • Budget annexe ZAE de MACS à TOSSE • Budget annexe ZAE de MACS à MAGESCQ • Budget annexe ZAE de MACS à BÉNESSE-MAREMNE • Budget annexe ZAE de MACS à SEIGNOSSE • Budget annexe de l' « Aygueblue » 	M. le Président
5	COMPTES DE GESTION 2008 <ul style="list-style-type: none"> • Budget principal de MACS • Budget annexe ZAE de MACS à JOSSE • Budget annexe ZAE de MACS à TOSSE • Budget annexe ZAE de MACS à MAGESCQ • Budget annexe ZAE de MACS à BÉNESSE-MAREMNE • Budget annexe ZAE de MACS à SEIGNOSSE • Budget annexe de l' « Aygueblue » 	M. Jean-Claude Daulouède
6	COMPTES ADMINISTRATIFS 2008 (cf fiches annexes) Le Président quitte la salle, Monsieur Hubert Dosba, Premier Vice-Président prend la présidence	M. Jean-Claude Daulouède
	A – COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE MACS Les résultats des votes sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Section de fonctionnement <ul style="list-style-type: none"> par chapitre en dépenses et total dépenses par chapitre en recettes et total recettes balance de fonctionnement • Section d'investissement <ul style="list-style-type: none"> par chapitre et opération en dépenses et total dépenses par chapitre en recettes et total recettes balance d'investissement <p style="text-align: center;">balance récapitulative générale</p>	M. Jean-Claude Daulouède
	B – COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE ZAE DE MACS A JOSSE Les résultats des votes sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Section de fonctionnement <ul style="list-style-type: none"> par chapitre en dépenses et total dépenses par chapitre en recettes et total recettes • Section d'investissement <ul style="list-style-type: none"> par chapitre en dépenses et total dépenses par chapitre en recettes et total recettes 	M. Jean-Claude Daulouède
	C – COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE ZAE DE MACS A TOSSE Les résultats des votes sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Section de fonctionnement <ul style="list-style-type: none"> par chapitre en dépenses et total dépenses par chapitre en recettes et total recettes 	M. Jean-Claude Daulouède

	<ul style="list-style-type: none"> Section d'investissement par chapitre en dépenses et total dépenses par chapitre en recettes et total recettes 	
	<p>D – COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE ZAE DE MACS A MAGESCQ</p> <p>Les résultats des votes sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Section de fonctionnement par chapitre en dépenses et total dépenses par chapitre en recettes et total recettes Section d'investissement par chapitre en dépenses et total dépenses par chapitre en recettes et total recettes 	M. Jean-Claude Daulouède
	<p>E – COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE ZAE DE MACS A BÉNESSE-MAREMNE</p> <p>Les résultats des votes sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Section de fonctionnement par chapitre en dépenses et total dépenses par chapitre en recettes et total recettes Section d'investissement par chapitre en dépenses et total dépenses par chapitre en recettes et total recettes 	M. Jean-Claude Daulouède
	<p>F – COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE ZAE DE MACS A SEIGNOSSE</p> <p>Les résultats des votes sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Section de fonctionnement par chapitre en dépenses et total dépenses par chapitre en recettes et total recettes Section d'investissement par chapitre en dépenses et total dépenses par chapitre en recettes et total recettes 	M. Jean-Claude Daulouède
	<p>G – COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE DE L'AYGUEBLUE</p> <p>Les résultats des votes sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Section de fonctionnement par chapitre en dépenses et total dépenses par chapitre en recettes et total recettes balance de fonctionnement Section d'investissement par chapitre en dépenses et total dépenses par chapitre en recettes et total recettes balance d'investissement 	M. Jean-Claude Daulouède
7	<p>AFFECTATION DES RÉSULTATS 2008</p> <ul style="list-style-type: none"> Budget principal de MACS Budget annexe de l' « Aygueblue » 	M. Jean-Claude Daulouède
8	<p>ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2009</p>	M. le Président et M. Jean-Claude Daulouède
9	<p>FISCALITÉ DIRECTE 2009</p> <p>Taxe d'habitation : 4,41 % Taxe foncière bâtie : 6,07 % Taxe foncière non bâtie : 18,42 % Taxe professionnelle : 11,69 %</p>	M. le Président et M. Jean-Claude Daulouède
10	<p>CENTRE AQUATIQUE « AYGUEBLUE » - AVENANT N° 2 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - RECRUTEMENT D'UN MAITRE NAGEUR A TEMPS PARTIEL</p>	M. le Président
11	<p>PERSONNEL COMMUNAUTAIRE</p> <p>A – Avancement de grade – Détermination des quotas promus/promouvables au titre de l'année 2009 – Création d'un poste d'ingénieur territorial principal B – Avenant à la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle du Centre de Gestion des Landes C – Convention d'adhésion au service d'assistant social du Centre de Gestion des Landes</p>	M. le Président

	D - Convention d'adhésion au service d'insertion et de maintien dans l'emploi des personnes handicapées du Centre de Gestion des Landes	
12	PROJET DE MODIFICATION DES STATUTS DE MACS Accord de principe sur la perspective de la prise de compétence cuisine centrale et portage des repas	M. le Président
13	VOIRIE COMMUNAUTAIRE Aménagement de la rue du Presbytère à Labenne - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage MACS / Commune de Labenne	M. le Président
14	QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES A - Marchés publics B - Options de mutualisations C - Tarifs Fête de la Jeunesse le 25/04/09 aux Bourdaines à Seignosse (tarif normal : 10 € - Tarif réduit : 5 € - Moins de 18 ans ; gratuit) D - Informations données par Messieurs Jean-Yves Montus, Jean-Pierre Dufau et Monsieur le Président sur le rapport Balladur, le projet de loi Marleix et la LGV	M. le Président

Sur proposition du Président, Madame Pierrette VIGNAUX est élue à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance.

1 - REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE DE LABENNE AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE MAREMNE ADOUR COTE-SUD

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Président souhaite la bienvenue au sein de l'assemblée communautaire à Monsieur Charles Beaudru en qualité de représentant de la commune de Labenne en application des articles 8.3, 8.4 et 8.5 modifiés des statuts de MACS entérinés par arrêté préfectoral du 3 février 2009 puis l'installe dans ses fonctions de délégué communautaire.

Il l'invite ensuite à lui faire savoir par écrit les ateliers communautaires dont il souhaiterait faire partie.

Monsieur Charles Beaudru remercie le Président pour ses paroles de bienvenue, ajoutant que cette séance sera pour lui une séance d'observation et qu'il participera à celles qui suivront dans un état d'esprit constructif.

2 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 JANVIER 2009 A SAINT-JEAN-DE-MARSACQ

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Président invite l'assemblée à se prononcer sur ce procès-verbal ce qu'elle fait en l'adoptant à l'unanimité.

3 - ETAT DES MARCHÉS 2008 D'UN MONTANT SUPERIEUR A 4 000 € HT

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Président expose que conformément aux dispositions de l'article 133 du Code des Marchés Publics et de l'arrêté du 26 Décembre 2007, une liste des marchés conclus l'année précédente doit être établie et publiée dans le courant du premier trimestre de chaque année.

Pour 2009, cette publication concerne les marchés d'un montant supérieur à 4 000 € HT conclus en 2008.

La liste 2008 de ces marchés est la suivante pour le budget principal de MACS et les budgets annexes de MACS

A - BUDGET PRINCIPAL DE MACS

1 - Marchés de services

- Tranche de 4 000 € HT à 19 999 € HT

Objet	Mode de passation	Titulaire	Montant	Date de notification
Fourniture, montage, tests, mise en service et maintenance d'un serveur informatique pour les services de la communauté de communes MACS	Procédure Adaptée	COMPUTACENTER à Roissy CDG (95943)	19 483,21 € HT	17/10/2008
Fourniture et installation d'une télégestion prestation d'accès au service web pour 2 services de MACS Lot 1 Gestion des demandeurs d'emploi	Procédure Adaptée	IGOF à Pissy-Poville (76360)	7 711,50 € HT/ an Reconductible 2 fois	28/07/2008
Lot 2 Gestion des aires des GDV			6 503,62 € HT/ an Reconductible 2 fois	18/08/2008
Installation, location et maintenance d'un photocopieur	Procédure Adaptée	MECABUREAU SAS à Lons (64144)	3 768,00 € HT + 0,035 € HT par page NB + 0,049 € HT par page couleur	04/08/2008
Conception et réalisation d'une charte graphique pour le service tourisme de MACS	Procédure Adaptée	CARACTERES à Saint-Paul-Lès-Dax (40990)	7 000 € HT	17/12/2008

- Tranche de 20 000 € HT à 49 999 € HT

Objet	Mode de passation	Titulaire	Montant	Date de notification
Assurance pour les besoins de MACS Lot 1 : Assurance des dommages aux biens et risques annexes	Procédure Adaptée	SMACL à Niort (79031)	2 978,52 € HT/an + 24,37 € HT/an	18/12/2008
Lot 2 : Assurance des responsabilités et risques annexes			3 405,70 € HT/an + 34,06 € HT/an	
Lot 3 : Assurance des véhicules à moteur et risques annexes			3 840,00 € HT/an + 400,00 € HT/an + 38,40 € HT/an	
Lot 4 : Assurance protection juridique de la Communauté de communes			800,00 € HT/an	
Lot 5 : Assurance protection juridique des agents et des élus	Procédure Adaptée	SMACL à Niort (79031)	257,50 € HT/an	18/12/2008
Lot 6 Assurance des prestations statutaires			23 496 € TTC/an	

- Tranche de 50 000 € HT à 89 999 € HT

Objet	Mode de passation	Titulaire	Montant	Date de notification
Assistance, suivi, mise en place du réseau de télécommunications de MACS avec fournitures de matériels de téléphonie	Procédure Adaptée	DSP TELECOM SARL à Cambo Les Bains (64250)	Reconductible 2 fois	21/08/2008
Lot 1 : Expertise conseil AMO			3 100 € HT/an	
Lot 2 : Fourniture de matériels et accessoires			35 505 € HT/an	

Lot 3 : Prestations de services			21 850 € HT/an	
Lot 4 : Maintenance			2 919.40 € HT/an	

- **Tranche de 90 000 € HT à 132 999 € HT**

Objet	Mode de passation	Titulaire	Montant	Date de notification
Mission d'assistance technique, économique et juridique pour l'élaboration et la rédaction de la Charte territoriale de la Communauté de communes MACS	Procédure Adaptée	PAYS ADOUR LANDES OCEANES à Saint Geours de Maremne (40230)	102 485,44 € HT (prestation de base) 800 € HT /jrs, 0,51€ HT /Km, 8% frais de gestion (prestations complémentaires)	10/10/2008
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place et le suivi d'un réseau public de communications électroniques à haut débit	Procédure Adaptée	TACTIS à Vincennes (94300)	99 550 € HT	30/06/2008

- **Tranche de 206 000 € HT à 999 999 € HT**

Objet	Mode de passation	Titulaire	Montant	Date de notification
Location de véhicules pour les services de MACS Lot 1 : Location de berlines de segment B Lot 2 : Location de véhicules utilitaires de type fourgonnette Lot 3 : Location de véhicules utilitaires de type fourgon et cabine-benne	Appel d'offres ouvert	DIAC LOCATION SA - RENAULT BAYONNE SBA à Noisy Le Grand (93168)	Sans minimum ni maximum	29/09/2008

2 - Marchés de fournitures

- **Tranche de 4 000 € HT à 19 999 € HT**

Objet	Mode de passation	Titulaire	Montant	Date de notification
Fourniture et installation de mobilier de bureau	Procédure Adaptée	ETS HAMMER à Dax (40100)	5 357 € HT	23/06/2008
Fourniture de tenues de sport pour les équipes de rugby MACS cadets et juniors	Procédure Adaptée	DAX DIFFUSION SPORT CO - DDSC à Saint-Paul-Lès-Dax (40990)	4 730 € HT	3/09/2008

- **Tranche de 20 000 € HT à 49 999 € HT**

Objet	Mode de passation	Titulaire	Montant	Date de notification
Acquisition de matériel informatique pour les services de la Communauté de communes MACS	Procédure Adaptée	IPROJECT à Paris (75019)	24 427.88 € HT	11/02/2008

- **Tranche de 50 000 € HT à 89 999 € HT**

Objet	Mode de passation	Titulaire	Montant	Date de notification
Fourniture de matériel et logiciels informatiques pour les services de MACS - Accord-cadre	Procédure Adaptée			07/08/2008

Lot 1 : Fourniture de matériel informatique		IPROJECT à Paris (75019) et TOPBIZ à Dax (40100)	Sans minimum ni maximum *	
Lot 2 : Fourniture de logiciels			Reconductible 2 fois	
Fourniture et installation de mobilier de bureau pour les services de la Communauté de communes MACS	Procédure Adaptée	ETS HAMMER à Dax (40100)	Sans minimum ni maximum *	15/09/2008
Acquisition de mobilier scolaire par MACS pour les besoins des antennes du Conservatoire des Landes situées sur le territoire communautaire	Procédure Adaptée	SARL DPC à Bressuire (79300)	Sans minimum ni maximum *	14/10/2008

* Marchés inférieurs à 90 000 € HT.

- Tranche de 90 000 € HT à 132 999 € HT

Objet	Mode de passation	Titulaire	Montant	Date de notification
Fourniture de carburant	Procédure Adaptée	SU.MA.TYR à Saint-Vincent-de-Tyrosse (40230)	Maximum de 108 400 € HT/ an Reconductible 3 fois 1 ^{ère} reconduction 2 ^{ème} reconduction 3 ^{ème} reconduction	20/12/2005 31/10/2006 31/10/2007 21/10/2008
Fourniture et installation de constructions provisoires pour les services de la Communauté de communes MACS	Procédure Adaptée	YVES COUGNAUD LOCATION à La Roche-sur-Yon (85035)	Sans minimum ni maximum	28/11/2008

3 - Marchés de travaux

- Tranche de 20 000 € HT à 49 999 € HT

Objet	Mode de passation	Titulaire	Montant	Date de notification
Travaux d'hydrocurage	Procédure Adaptée	LAFOURCADE à Soorts-Hossegor (40150)	25 685 € HT/an Reconductible 3 fois 1 ^{ère} reconduction 2 ^{ème} reconduction	14/05/2007 31/10/2007 23/20/2008

- Tranche de 206 000 € HT à 999 999 € HT

Objet	Mode de passation	Titulaire	Montant	Date de notification
Marché à bons de commande pour l'entretien des dépendances routières	Appel d'offres ouvert	LARTIGUE - DAMON - LAHITTE à Tosse (40230)	Minimum de 60 000 € TTC/an Maximum de 240 000 € TTC /an Reconductible 3 fois 1 ^{ère} reconduction 2 ^{ème} reconduction	19/01/2007 31/10/2007 22/10/2008

- Tranche de 1 000 000 € HT à 2 999 999 € HT

Objet	Mode de passation	Titulaire	Montant	Date de notification
Travaux d'entretien et d'aménagement des voiries de compétence ou de maîtrise d'ouvrage communautaire - MACS BDC08	Appel d'offres ouvert	LAFITTE TP - BAUTIAA TP - SOUBESTRE à Saint Geours de Maremne (40230)	Minimum de 750 000 € TTC/an Maximum de 3 000 000 € TTC /an Reconductible 3 fois 1 ^{ère} reconduction	30/09/2008 26/11/2008
Entretien, recalibrage et aménagement des voiries de compétence communautaire	Appel d'offres ouvert	LAFITTE TP - BAUTIAA TP - SOUBESTRE à Saint Geours de Maremne (40230)	Minimum de 400 000 € TTC /an Maximum de 1 500 000 € TTC /an Reconductible 3 fois*	03/04/2006 *20/11/2006 *31/10/2007 *21/10/2008

L'assemblée prend acte de cette liste et charge le Président de la publier.

B - BUDGET ANNEXE ZAE DE MACS À JOSSE

Marché de travaux

- Tranche de 4 000 € HT à 19 999 € HT

Objet	Mode de passation	Titulaire	Montant	Date de notification
Marché de travaux pour l'alimentation d'équipements de défense incendies et mise en place de dispositif de régulation des eaux naturelles pour la ZAE de MACS à Josse	Procédure Adaptée	ETHEM à Bénésse-Maremne (40230)	6 332 € HT	08/09/2008

L'assemblée prend acte de cette liste et charge le Président de la publier.

C - BUDGET ANNEXE ZAE DE MACS A TOSSE

Le Président expose qu'aucun marché n'a été passé de quelque montant que ce soit dans le cadre de l'exécution du Budget annexe 2008 de la ZAE de MACS à Tosse ce dont l'assemblée prend acte.

D - BUDGET ANNEXE ZAE DE MACS À MAGESCQ

Marché de services

- Tranche de 90 000 € HT à 132 999 € HT

Objet	Mode de passation	Titulaire	Montant	Date de notification
Marché d'étude, d'aménagement et de lotissement pour la réalisation de la zone d'activités économiques (ZAE) de MACS à Magescq	Procédure Adaptée	EGIS AMENAGEMENT - CABINET BARRERE BOUTGES MESPLEDE à Bayonne (64100)	96 350 € HT	29/08/2008

L'assemblée prend acte de cette liste et charge le Président de la publier.

E - BUDGET ANNEXE ZAE DE MACS À BENESSE MAREMNE

Le Président expose qu'aucun marché n'a été passé de quelque montant que ce soit dans le cadre de l'exécution du Budget annexe 2008 de la ZAE de MACS à Bénésse-Maremne ce dont l'assemblée prend acte.

F - BUDGET ANNEXE ZAE DE MACS À SEIGNOSSE

Le Président expose qu'aucun marché n'a été passé de quelque montant que ce soit dans le cadre de l'exécution du Budget annexe 2008 de la ZAE de MACS à Seignosse ce dont l'assemblée prend acte.

G - BUDGET ANNEXE « AYGUEBLUE »

1 - Marchés de services

- Tranche de 4 000 € HT à 19 999 € HT

Objet	Mode de passation	Titulaire	Montant	Date de notification
Mission d'assistance technique, économique et juridique pour le suivi de la délégation de service public du complexe aquatique "Aygueblue"	Procédure Adaptée	IPK CONSEIL - TAJ à Laverune (34880)	Reconductible 3 fois 7600 € HT/an (prestation de base) 800 €/jrs, (IPK), et 1100 €/jrs (TAJ) 250 € frais de déplacement (prestations complémentaires) option : assistance complémentaire: 6050 € HT/ an	01/10/2008

- **Tranche de 20 000 € HT à 49 999 € HT**

Objet	Mode de passation	Titulaire	Montant	Date de notification
Transport scolaire 2008/2009 pour le Centre Aquatique HQE de MACS "Aygueblue"	Procédure Adaptée	RDTL à Mont-de-Marsan (40000)	34 430 € HT	25/08/2008

2 - Marchés de fournitures

- **Tranche de 4 000 € HT à 19 999 € HT**

Objet	Mode de passation	Titulaire	Montant	Date de notification
Fourniture et installation de casiers pour le Centre Aquatique HQE de MACS "Aygueblue]	Procédure Adaptée	NAVIC à Thones (74230)	6 100 € HT	07/07/2008

- **Tranche de 90 000 € HT à 132 999 € HT**

Objet	Mode de passation	Titulaire	Montant	Date de notification
Fourniture d'équipements, matériels et produits divers pour le Centre Aquatique HQE "Aygueblue"	Procédure Adaptée	HEXAGONE à Argenteuil (95104)	12 592.58 € HT	22/09/2008
Lot 1 Nettoyage bassins		NILFISK ADVANCE à Villebon (91140)	9 091.41 € HT	02/09/2008
Lot 2 Nettoyage des plages et des vestiaires		ETS DUSSARRAT à Dax (40100)	19 084.83 € HT	25/07/2008
Lot 3 Matériel et outillage technique		ETS HAMMER à Dax (40100)	27 779.30 € HT	23/07/2008
Lot 4A Mobilier Zone sèche		LMP à Cestas (33610)	18 316.40 € HT	15/07/2008
Lot 4B Mobilier zone humide		JARDINS DE GALLY à Reze (44400)	11 288.10 € HT	15/07/2008
Lot 5 Végétation artificielle		LMP à Cestas (33610)	8 879.31 € HT	15/07/2008
Lot 6 Matériel de secourisme				

3 - Marchés de travaux

- **Tranche de 206 000 € HT à 999 999 € HT**

Objet	Mode de passation	Titulaire	Montant	Date de notification
Réalisation de parkings en revêtement écologique	Procédure Négociée (Marché complémentaire)	LAFITTE TP à Saint-Geours-de-Maremne (40230)	226 258 € HT	11/08/2008

L'assemblée prend acte de cette liste et charge le Président de la publier.

4 -BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIIONS IMMOBILIÈRES 2008

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Président expose que conformément à l'article L 2241-2 du CGCT, un état des cessions et des acquisitions effectuées dans l'année doit être annexé au compte administratif et doit faire l'objet d'une délibération.

La date du transfert de propriété à prendre en compte est celle de l'échange des consentements sur la chose et sur le prix, même si la signature de l'acte authentique intervient l'année suivante ou pas du tout.

Sont donc concernées toutes les acquisitions et aliénations de terrains pour lesquelles le conseil communautaire a délibéré en 2008 au titre du budget principal et des budgets annexes.

A - BUDGET PRINCIPAL DE MAREMNE ADOUR CÔTE-SUD

1 - Acquisitions

N° ordre	Date délibération MACS	Objet de l'acquisition	Vendeur	Surface mètre carré	Montant €	Date acte notarié
1	03/07/08	Ensemble immobilier en vue de la réalisation de logements sociaux sis rue de la gare à Saint-Vincent-de-Tyrosse	Commune de Saint-Vincent-de-Tyrosse	2 254	500 000	22/12/08 *
2	21/11/08	Terrains constructibles lieu dit « Hourcs » à Saint-Vincent-de-Tyrosse pour la réalisation d'un centre de musique HQE de MACS	Commune de Saint-Vincent-de-Tyrosse	4 750	Euro symbolique	En cours

* La communauté a décidé en séance du 03/07/08 de déléguer cette acquisition à l'EPFL qui en assure le portage financier sur 5 ans à compter de la date de la signature de l'acte, le paiement par MACS étant effectué de la façon suivante : 15 % les 4 premières années, le solde la 5^e année.

2 - Cession

Néant

L'assemblée communautaire prend acte de ce bilan.

B - BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE MACS A JOSSE

1 - Acquisition

Néant

2 - Cession

Néant

L'assemblée communautaire prend acte de ce bilan.

C - BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE MACS A TOSSE

1 - Acquisition

Néant

2 - Cession

Néant

L'assemblée communautaire prend acte de ce bilan.

D - BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE MACS A MAGESCQ

1 - Acquisition

Néant

2 - Cession

Néant

L'assemblée communautaire prend acte de ce bilan.

E - BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE MACS A BÉNESSE-MAREMNE

1 - Acquisition
Néant

2 - Cession
Néant

L'assemblée communautaire prend acte de ce bilan.

F - BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE MACS A SEIGNOSSE LAUBIAN II

1 - Acquisition

N° ordre	Date délibération MACS	Objet de l'acquisition	Vendeur	Surface mètre carré	Montant €	Date acte notarié
1	03/07/08	Création de la zone d'activités économiques communautaire de Laubian II à Seignosse	Commune de Seignosse	68 851	171 520	En cours

2 - Cession
Néant

L'assemblée communautaire prend acte de ce bilan.

G - BUDGET ANNEXE DE L'AYGUEBLUE

1 - Acquisition

N° ordre	Date délibération MACS	Objet de l'acquisition	Vendeur	Surface mètre carré	Montant €	Date acte notarié
1	05/06/08	Terrain d'assiette de l'Aygueblue lieu dit « Destanque » à Saint-Geours-de-Maremne	Commune de Saint-Geours-de-Maremne	3ha 30a 34ca	Euro symbolique	12/12/08

2 - Cession
Néant

L'assemblée communautaire prend acte de ce bilan.

5 - COMPTES DE GESTION 2008

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude Daulouède et Monsieur Fernand Demabre receveur communautaire

A - BUDGET PRINCIPAL DE MAREMNE ADOUR CÔTE-SUD

Le conseil communautaire procède à l'examen des résultats du Budget Principal de MACS présentés par le Receveur Communautaire au titre de l'exercice 2007.

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	25 757 128,00	10 965 860,46
Dépenses	22 639 238,07	7 147 696,83
Excédent	3 117 889,93	3 818 163,63
Résultat reporté au 31/12/2007	7 781 274,11	3 122 541,75
Part affectée à l'investissement 2008	5 348 706,02	
Excédent au 31/12/2008	5 550 458,02	997 583,22
Excédent brut global au 31/12/2008	+ 6 548 041,24	

L'assemblée adopte ce compte de gestion par :

- 57 voix pour et
- 4 abstentions de Mesdames Stéphanie Dubarry, Jocelyne Delort et de Messieurs François Mathio et Charles Beaudru

B - COMPTE DE GESTION BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DE MACS A JOSSE

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	372 000,00	0
Dépenses	13 260,17	0
Déficit au 31/12/07 reporté	9 420,89	295 359,12
Déficit au 31/12/08		295 359,12
Excédent au 31/12/2008	53 959,82	

L'assemblée adopte ce compte de gestion à l'unanimité.

C - COMPTE DE GESTION BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DE MACS A TOSSE

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	0	0
Dépenses	0	36 221,09

L'assemblée adopte ce compte de gestion à l'unanimité.

D - COMPTE DE GESTION BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DE MACS A MAGESCQ

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	0	0
Dépenses	18 500,00	0
Déficit au 31/12/2007 reporté	0	0
Déficit au 31/12/2008	- 18 500,00	- 108 887,37

L'assemblée adopte ce compte de gestion à l'unanimité.

E - COMPTE DE GESTION BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DE MACS A BENESSE-MAREMNE

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	0	0
Dépenses	0	0
Excédent au 31/12/2008	0	0
Déficit au 31/12/2008	0	0

L'assemblée adopte ce compte de gestion à l'unanimité.

F - COMPTE DE GESTION BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DE MACS A SEIGNOSSE

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	0	0
Dépenses	9 860,00	0
Excédent au 31/12/2008	0	0
Déficit au 31/12/2008	- 9 860,00	0

L'assemblée adopte ce compte de gestion à l'unanimité.

G - COMPTE DE GESTION BUDGET ANNEXE DE L'AYGUEBLUE

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	605 857,00	11 416 006,79
Dépenses	443 406,03	9 291 312,18
Excédent au 31/12/08	162 450,97	2 124 694,61
Résultat reporté au 31/12/07	- 127 516,88	- 2 527 840,96
Excédent au 31/12/08	34 934,09	
Déficit au 31/12/08		- 403 146,35

L'assemblée adopte ce compte de gestion par :

- 57 voix pour et
- 4 abstentions de Mesdames Stéphanie Dubarry, Jocelyne Delort et de Messieurs François Mathio et Charles Beaudru

6 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2008

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude DAULOUEDE

Le Président quitte la salle, Monsieur Hubert DOSBA prend la présidence.

Les résultats présentés par Monsieur Jean-Claude Daulouède sont les suivants :

A - COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE MACS

1 - Section de fonctionnement

Monsieur Jean-Claude Daulouède présente la section de fonctionnement par chapitre :

a) Dépenses :

011 Charges à caractère général 2 146 067,05

L'assemblée approuve ce chapitre par :

- 57 voix pour et
- 4 abstentions de Mesdames Stéphanie Dubarry, Jocelyne Delort et de Messieurs François Mathio et Charles Beaudru

012 Charges de personnel et frais assimilés 1 688 681,15

L'assemblée approuve ce chapitre par :

- 57 voix pour et
- 4 abstentions de Mesdames Stéphanie Dubarry, Jocelyne Delort et de Messieurs François Mathio et Charles Beaudru

014 Atténuation de produits 6 844 425,12

L'assemblée approuve ce chapitre par :

- 57 voix pour et
- 4 abstentions de Mesdames Stéphanie Dubarry, Jocelyne Delort et de Messieurs François Mathio et Charles Beaudru

65	Charges de gestion courante	11 272 791,49
	<i>L'assemblée approuve ce chapitre par :</i>	
	- 57 voix pour et	
	- 4 abstentions de Mesdames Stéphanie Dubarry, Jocelyne Delort et de Messieurs François Mathio et Charles Beaudru	
66	Charges financières	524 574,92
	<i>L'assemblée approuve ce chapitre par :</i>	
	- 57 voix pour et	
	- 4 abstentions de Mesdames Stéphanie Dubarry, Jocelyne Delort et de Messieurs François Mathio et Charles Beaudru	
67	Charges exceptionnelles	4 532,49
	<i>L'assemblée approuve ce chapitre par :</i>	
	- 57 voix pour et	
	- 4 abstentions de Mesdames Stéphanie Dubarry, Jocelyne Delort et de Messieurs François Mathio et Charles Beaudru	
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	158 165,85
	<i>L'assemblée approuve ce chapitre par :</i>	
	- 57 voix pour et	
	- 4 abstentions de Mesdames Stéphanie Dubarry, Jocelyne Delort et de Messieurs François Mathio et Charles Beaudru	
	Total proposition des dépenses de fonctionnement	22 639 238,07
	<i>L'assemblée approuve ce total par :</i>	
	- 57 voix pour et	
	- 4 abstentions de Mesdames Stéphanie Dubarry, Jocelyne Delort et de Messieurs François Mathio et Charles Beaudru	

b) Recettes :

013	Atténuation de charges	13 071,39
	<i>L'assemblée approuve ce chapitre par :</i>	
	- 57 voix pour et	
	- 4 abstentions de Mesdames Stéphanie Dubarry, Jocelyne Delort et de Messieurs François Mathio et Charles Beaudru	
70	Produits de services	191 852,19
	<i>L'assemblée approuve ce chapitre par :</i>	
	- 57 voix pour et	
	- 4 abstentions de Mesdames Stéphanie Dubarry, Jocelyne Delort et de Messieurs François Mathio et Charles Beaudru	
73	Impôts et taxes	18 554 116,00
	<i>L'assemblée approuve ce chapitre par :</i>	
	- 57 voix pour et	
	- 4 abstentions de Mesdames Stéphanie Dubarry, Jocelyne Delort et de Messieurs François Mathio et Charles Beaudru	
74	Dotations subventions participations	6 920 875,89
	<i>L'assemblée approuve ce chapitre par :</i>	
	- 57 voix pour et	
	- 4 abstentions de Mesdames Stéphanie Dubarry, Jocelyne Delort et de Messieurs François Mathio et Charles Beaudru	
75	Autres produits de gestion courante	40 083,23
	<i>L'assemblée approuve ce chapitre par :</i>	
	- 57 voix pour et	
	- 4 abstentions de Mesdames Stéphanie Dubarry, Jocelyne Delort et de Messieurs François Mathio et Charles Beaudru	

76	Produits financiers	21,87
<i>L'assemblée approuve ce chapitre par :</i>		
-	57 voix pour et	
-	4 abstentions de Mesdames Stéphanie Dubarry, Jocelyne Delort et de Messieurs François Mathio et Charles Beaudru	
77	Produits exceptionnels	37 107,43
<i>L'assemblée approuve ce chapitre par :</i>		
-	57 voix pour et	
-	4 abstentions de Mesdames Stéphanie Dubarry, Jocelyne Delort et de Messieurs François Mathio et Charles Beaudru	
002	Résultat reporté	2 432 568,09
<i>L'assemblée approuve ce chapitre par :</i>		
-	57 voix pour et	
-	4 abstentions de Mesdames Stéphanie Dubarry, Jocelyne Delort et de Messieurs François Mathio et Charles Beaudru	
Total proposition des recettes de fonctionnement		28 189 696,09
<i>L'assemblée approuve ce total par :</i>		
-	57 voix pour et	
-	4 abstentions de Mesdames Stéphanie Dubarry, Jocelyne Delort et de Messieurs François Mathio et Charles Beaudru	

Monsieur Jean-Claude Daulouède invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur la balance générale de fonctionnement ce qu'elle fait par :

-	57 voix pour et	
-	4 abstentions de Mesdames Stéphanie Dubarry, Jocelyne Delort et de Messieurs François Mathio et Charles Beaudru	

2 - Section d'investissement

a) Dépenses :

Chapitre 16	Remboursement d'emprunt	1 549 283,03
<i>L'assemblée approuve ce chapitre par :</i>		
-	57 voix pour et	
-	4 abstentions de Mesdames Stéphanie Dubarry, Jocelyne Delort et de Messieurs François Mathio et Charles Beaudru	
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	
	Réalisé	1 165 463,96
	Reste à réaliser	1 822 734,00
<i>L'assemblée approuve ce chapitre par :</i>		
-	57 voix pour et	
-	4 abstentions de Mesdames Stéphanie Dubarry, Jocelyne Delort et de Messieurs François Mathio et Charles Beaudru	
Opération 901	Très haut débit	
	Réalisé	1 429 744,81
	Reste à réaliser	5 200 025,00
<i>L'assemblée approuve ce chapitre par :</i>		
-	57 voix pour et	
-	4 abstentions de Mesdames Stéphanie Dubarry, Jocelyne Delort et de Messieurs François Mathio et Charles Beaudru	
Opération 906	Voirie d'urgence	
	Reste à réaliser	332 859,00
<i>L'assemblée approuve ce chapitre par :</i>		
-	57 voix pour et	
-	4 abstentions de Mesdames Stéphanie Dubarry, Jocelyne Delort et de Messieurs François Mathio et Charles Beaudru	

Opération 910	OPAH MACS 1	Réalisé	14 624,69
		Reste à réaliser	43 775,00
<i>L'assemblée approuve ce chapitre par :</i>			
- 57 voix pour et			
- 4 abstentions de Mesdames Stéphanie Dubarry, Jocelyne Delort et de Messieurs François Mathio et Charles Beaudru			
Opération 911	SCOT	Réalisé	16 935,36
		Reste à réaliser	35 855,00
<i>L'assemblée approuve ce chapitre par :</i>			
- 57 voix pour et			
- 4 abstentions de Mesdames Stéphanie Dubarry, Jocelyne Delort et de Messieurs François Mathio et Charles Beaudru			
Opération 913	Siège MACS - Aménagement	Réalisé	40 069,67
		Reste à réaliser	54 938,00
<i>L'assemblée approuve ce chapitre par :</i>			
- 57 voix pour et			
- 4 abstentions de Mesdames Stéphanie Dubarry, Jocelyne Delort et de Messieurs François Mathio et Charles Beaudru			
Opération 915	Acquisition matériel	Réalisé	3 293,45
		Reste à réaliser	459 226,00
<i>L'assemblée approuve ce chapitre par :</i>			
- 57 voix pour et			
- 4 abstentions de Mesdames Stéphanie Dubarry, Jocelyne Delort et de Messieurs François Mathio et Charles Beaudru			
Opération 916	Structure tourisme / Panneaux lumineux/totem	Réalisé	3 080,37
		Reste à réaliser	96 001,00
<i>L'assemblée approuve ce chapitre par :</i>			
- 57 voix pour et			
- 4 abstentions de Mesdames Stéphanie Dubarry, Jocelyne Delort et de Messieurs François Mathio et Charles Beaudru			
Opération 924	Matériel bureautique et informatique tous services	Réalisé	202 024,48
		Reste à réaliser	14 681,00
<i>L'assemblée approuve ce chapitre par :</i>			
- 57 voix pour et			
- 4 abstentions de Mesdames Stéphanie Dubarry, Jocelyne Delort et de Messieurs François Mathio et Charles Beaudru			
Opération 928	Achats de véhicules	Reste à réaliser	119 507,00
<i>L'assemblée approuve ce chapitre par :</i>			
- 57 voix pour et			
- 4 abstentions de Mesdames Stéphanie Dubarry, Jocelyne Delort et de Messieurs François Mathio et Charles Beaudru			
Opération 929	Etude Centre de musique	Réalisé	6 338,80
<i>L'assemblée approuve ce chapitre par :</i>			
- 57 voix pour et			
- 4 abstentions de Mesdames Stéphanie Dubarry, Jocelyne Delort et de Messieurs François Mathio et Charles Beaudru			

Opération 934	Signalisation verticale	Réalisé	1 17 340,56
		Reste à réaliser	40 234,00
<i>L'assemblée approuve ce chapitre par :</i>			
-	57 voix pour et		
-	4 abstentions de Mesdames Stéphanie Dubarry, Jocelyne Delort et de Messieurs François Mathio et Charles Beaudru		
Opération 937	Signalisation horizontale	Réalisé	110 525,79
		Reste à réaliser	61 916,00
<i>L'assemblée approuve ce chapitre par :</i>			
-	57 voix pour et		
-	4 abstentions de Mesdames Stéphanie Dubarry, Jocelyne Delort et de Messieurs François Mathio et Charles Beaudru		
Opération 938	OPAH MACS 2	Réalisé	61 581,05
		Reste à réaliser	30 380,00
<i>L'assemblée approuve ce chapitre par :</i>			
-	57 voix pour et		
-	4 abstentions de Mesdames Stéphanie Dubarry, Jocelyne Delort et de Messieurs François Mathio et Charles Beaudru		
Opération 940	Réaménagement d'ouvrages d'art	Reste à réaliser	80 000,00
<i>L'assemblée approuve ce chapitre par :</i>			
-	57 voix pour et		
-	4 abstentions de Mesdames Stéphanie Dubarry, Jocelyne Delort et de Messieurs François Mathio et Charles Beaudru		
Opération 941	Etude piste cyclable	Reste à réaliser	50 000,00
<i>L'assemblée approuve ce chapitre par :</i>			
-	57 voix pour et		
-	4 abstentions de Mesdames Stéphanie Dubarry, Jocelyne Delort et de Messieurs François Mathio et Charles Beaudru		
Opération 942	Voirie 2007	Réalisé	1 294 352,29
		Reste à réaliser	0
<i>L'assemblée approuve ce chapitre par :</i>			
-	57 voix pour et		
-	4 abstentions de Mesdames Stéphanie Dubarry, Jocelyne Delort et de Messieurs François Mathio et Charles Beaudru		
Opération 944	Voirie 2008	Réalisé	1 133 038,52
		Reste à réaliser	1 866 961,00
<i>L'assemblée approuve ce chapitre par :</i>			
-	57 voix pour et		
-	4 abstentions de Mesdames Stéphanie Dubarry, Jocelyne Delort et de Messieurs François Mathio et Charles Beaudru		
Opération 946	Aménagement RD 652 Vieux-Boucau	Réalisé	0
		Reste à réaliser	300 000,00
<i>L'assemblée approuve ce chapitre par :</i>			
-	57 voix pour et		
-	4 abstentions de Mesdames Stéphanie Dubarry, Jocelyne Delort et de Messieurs François Mathio et Charles Beaudru		

Opération 947	Billetterie automatique	Réalisé	0
		Reste à réaliser	15 000,00
<i>L'assemblée approuve ce chapitre par :</i>			
- 57 voix pour et			
- 4 abstentions de Mesdames Stéphanie Dubarry, Jocelyne Delort et de Messieurs François Mathio et Charles Beaudru			
Chapitre 001	Résultat reporté au 31/12/2007	Réalisé	2 820 580,41
		Reste à réaliser	0
<i>L'assemblée approuve ce chapitre par :</i>			
- 57 voix pour et			
- 4 abstentions de Mesdames Stéphanie Dubarry, Jocelyne Delort et de Messieurs François Mathio et Charles Beaudru			
Total des propositions des dépenses d'investissement		Réalisé	9 968 277,24
		Reste à réaliser	10 624 092,00
<i>L'assemblée approuve ce total par :</i>			
- 57 voix pour et			
- 4 abstentions de Mesdames Stéphanie Dubarry, Jocelyne Delort et de Messieurs François Mathio et Charles Beaudru			

b) Recettes :

Chapitre 10	Dotations fonds divers réservés	Réalisé	5 571 011,77
		Reste à réaliser	0
<i>L'assemblée approuve ce chapitre par :</i>			
- 57 voix pour et			
- 4 abstentions de Mesdames Stéphanie Dubarry, Jocelyne Delort et de Messieurs François Mathio et Charles Beaudru			
Chapitre 1321	Subventions équipements Etat	Réalisé	44 095,00
		Reste à réaliser	10 283,00
<i>L'assemblée approuve ce chapitre par :</i>			
- 57 voix pour et			
- 4 abstentions de Mesdames Stéphanie Dubarry, Jocelyne Delort et de Messieurs François Mathio et Charles Beaudru			
Chapitre 1322	Subventions Région	Réalisé	750 000,00
		Reste à réaliser	756 941,00
<i>L'assemblée approuve ce chapitre par :</i>			
- 57 voix pour et			
- 4 abstentions de Mesdames Stéphanie Dubarry, Jocelyne Delort et de Messieurs François Mathio et Charles Beaudru			
Chapitre 1328	Subventions FEDER	Réalisé	0
		Reste à réaliser	1 000 000,00
<i>L'assemblée approuve ce chapitre par :</i>			
- 57 voix pour et			
- 4 abstentions de Mesdames Stéphanie Dubarry, Jocelyne Delort et de Messieurs François Mathio et Charles Beaudru			
Chapitre 1324	Subventions communes	Réalisé	419 130,99
		Reste à réaliser	262 662,00
<i>L'assemblée approuve ce chapitre par :</i>			

- 57 voix pour et
- 4 abstentions de Mesdames Stéphanie Dubarry, Jocelyne Delort et de Messieurs François Mathio et Charles Beaudru

Chapitre 1323	Subventions du département	Réalisé	0
		Reste à réaliser	253 091,00

L'assemblée approuve ce chapitre par :

- 57 voix pour et
- 4 abstentions de Mesdames Stéphanie Dubarry, Jocelyne Delort et de Messieurs François Mathio et Charles Beaudru

Chapitre 1383	Subventions en annuités	Réalisé	23 456,85
		Reste à réaliser	0

L'assemblée approuve ce chapitre par :

- 57 voix pour et
- 4 abstentions de Mesdames Stéphanie Dubarry, Jocelyne Delort et de Messieurs François Mathio et Charles Beaudru

Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	Réalisé	4 000 000,00
		Reste à réaliser	3 158 453,00

L'assemblée approuve ce chapitre par :

- 57 voix pour et
- 4 abstentions de Mesdames Stéphanie Dubarry, Jocelyne Delort et de Messieurs François Mathio et Charles Beaudru

Chapitre 040	Opération d'ordre de transfert entre sections	Réalisé	158 165,85
--------------	---	---------	------------

L'assemblée approuve ce chapitre par :

- 57 voix pour et
- 4 abstentions de Mesdames Stéphanie Dubarry, Jocelyne Delort et de Messieurs François Mathio et Charles Beaudru

Total des propositions des recettes d'investissement	Réalisé	10 965 860,46
	Reste à réaliser	5 441 430,00

L'assemblée approuve ce total par :

- 57 voix pour et
- 4 abstentions de Mesdames Stéphanie Dubarry, Jocelyne Delort et de Messieurs François Mathio et Charles Beaudru

Monsieur Jean-Claude Daulouède invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur la balance générale d'investissement ce qu'elle fait par :

- 57 voix pour et
- 4 abstentions de Mesdames Stéphanie Dubarry, Jocelyne Delort et de Messieurs François Mathio et Charles Beaudru

Puis, il invite l'assemblée à se prononcer sur le tableau récapitulatif 2008 ci-dessous du budget principal de MACS ce qu'elle fait en l'adoptant par :

- 57 voix pour et
- 4 abstentions de Mesdames Stéphanie Dubarry, Jocelyne Delort et de Messieurs François Mathio et Charles Beaudru

Intitulés	DEPENSES		RECETTES	
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Opérations réelles	Opérations d'ordre
SECTION D'INVESTISSEMENT	17 771 788,83		16 249 124,61	158 165,85
RESULTAT REPORTE	2 820 580,41			

TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	20 592 369,24		16 249 124,61	158 165,85
	20 592 369,24		16 407 290,46	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	22 481 072,22	158 165,85	25 757 128,00	
RESULTAT REPORTE			2 432 568,09	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	22 481 072,22	158 165,85	28 189 696,09	
	22 639 238,07		28 189 696,09	
TOTAUX	43 073 441,46	158 165,85	44 438 820,70	158 165,85
TOTAUX GENERAUX	43 231 607,31		44 596 986,55	
RESULTAT			1 365 379,24	

Monsieur le receveur communautaire indique que ce compte administratif est en tous points conforme au compte de gestion présenté précédemment.

Monsieur Jean-Claude Daulouède invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur le compte administratif 2008 du budget principal de MACS ce qu'elle fait en l'adoptant par :

- 57 voix pour et
- 4 abstentions de Mesdames Stéphanie Dubarry, Jocelyne Delort et de Messieurs François Mathio et Charles Beaudru

B - COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DE MACS A JOSSE

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	372 000,00	0
Dépenses	13 260,17	0
Déficit au 31/12/07 reporté	9 420,89	295 359,12
Déficit au 31/12/08		295 359,12
Excédent au 31/12/2008	53 959,82	

L'assemblée adopte ce compte administratif à l'unanimité.

C - COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DE MACS A TOSSE

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	0	0
Dépenses	0	36 221,09

L'assemblée adopte ce compte administratif à l'unanimité.

D - COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DE MACS A MAGESCQ

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	0	0
Dépenses	18 500,00	0
Déficit au 31/12/2007	0	108 887,37

Déficit au 31/12/2008	18 500,00	- 108 887,37
-----------------------	-----------	--------------

L'assemblée adopte ce compte administratif à l'unanimité.

E - COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DE MACS A BENESSE-MAREMNE

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	0	0
Dépenses	0	0
Excédent au 31/12/2008	0	0
Déficit au 31/12/2008	0	0

L'assemblée adopte ce compte administratif à l'unanimité.

F - COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DE MACS A SEIGNOSSE

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	0	0
Dépenses	9 860,00	0
Excédent au 31/12/2008	0	0
Déficit au 31/12/2008	9 860,00	0

L'assemblée adopte ce compte administratif à l'unanimité.

G - COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE DE L'AYGUEBLUE

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	605 857,00	11 416 006,79
Dépenses	443 406,03	9 291 312,18
Excédent au 31/12/08	162 450,97	2 124 694,61
Résultat reporté au 31/12/07	- 127 516,88	- 2 527 840,96
Excédent au 31/12/08	34 934,09	
Déficit au 31/12/08		- 403 146,35

L'assemblée adopte ce compte administratif par :

- 57 voix pour et
- 4 abstentions de Mesdames Stéphanie Dubarry, Jocelyne Delort et de Messieurs François Mathio et Charles Beaudru

Monsieur François Mathio, au terme de ce vote, lit la déclaration suivante :

« Suite à l'analyse financière que nous avons menée, nous constatons une dégradation de la situation financière de 2008.

Notre capacité d'autofinancement chute considérablement, ce qui ne serait pas dangereux si le recours à l'emprunt était en baisse.

Hélas, les résultats ont conduit à un recours à l'emprunt en forte hausse : 71% d'emprunt pour financer le budget d'investissement.

Nous sommes conscients du besoin de personnel supplémentaire mais pas financé par un accroissement de la dette.

Nous suggérons une augmentation des recettes par stimulation du développement économique qui permettra de générer de la richesse et de créer des emplois.

Il nous faut avoir des priorités notamment dans l'amélioration des voiries, faire qu'Atlantisud se développe mais les bâtiments ne poussent pas comme des champignons, malheureusement. Qu'attend-on pour créer une pépinière d'entreprises dans la ZA Atlantisud ?

Nous pensons qu'il est du rôle des élus de donner des directives précises pour encadrer les missions demandées,

A t-on besoin dans l'immédiat de créer des postes de personnel onéreux et enfin quelque chose qui nous tient à cœur, je suis sûr, ne serait-il pas possible de baisser les indemnités des élus dont le poste a augmenté de 175 %, au moins par solidarité avec les contribuables compte tenu de la baisse du pouvoir d'achat. »

Monsieur Hubert Dosba remercie Monsieur Jean-Claude Daulouède pour la qualité de présentation des comptes administratifs de la communauté ainsi que les services qui ont oeuvré à leur élaboration.

6 - AFFECTATION DES RÉSULTATS **Rapporteur : Monsieur Jean-Claude DAULOUÈDE**

A - BUDGET PRINCIPAL DE MACS

Monsieur Jean-Claude Daulouède propose l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008 :

Résultat de l'exercice en fonctionnement	=	+ 3 117 889.93
Résultat 2007 reporté	=	+ <u>2 432 568.09</u>
Solde d'exécution de la section de fonctionnement	=	+ 5 550 458.02
Résultat de l'exercice en investissement	=	+ 3 818 163.63
Résultat 2007 reporté	=	- <u>2 820 580.41</u>
Solde d'exécution de la section d'investissement	=	+ 997 583.22
Restes à réaliser dépenses	=	10 624 092.00
Restes à réaliser recettes	=	<u>5 441 430.00</u>
Solde restes à réaliser au 31/12/2008	=	- 5 182 662.00
Besoin de financement	=	- 4 185 078.78
Affectation du résultat	=	+ 4 185 078.78
Résultat reporté BP 2009 section de fonctionnement	=	+ 1 365 379.24
Résultat reporté BP 2009 section d'investissement	=	+ 997 583.22

L'assemblée approuve cette affectation par :

- 57 voix pour et
- 4 abstentions de Mesdames Stéphanie Dubarry, Jocelyne Delort et de Messieurs François Mathio et Charles Beaudru

B - BUDGET ANNEXE DE L'AYGUEBLUE

Monsieur Jean-Claude Daulouède propose l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008 :

Résultat de l'exercice en fonctionnement :	=	+ 162 450.97
Résultat 2007 reporté :	=	- <u>127 516.88</u>
Solde d'exécution de la section de fonctionnement :	=	+ 34 934.09
Résultat de l'exercice en investissement :	=	+ 2 124 694.61
Résultat 2007 reporté :	=	- <u>2 527 840.96</u>
Solde d'exécution de la section d'investissement :	=	- 403 146.35
Restes à réaliser dépenses d'investissement :	=	688 312.35
Restes à réaliser recettes d'investissement :	=	<u>683 993.21</u>
Solde restes à réaliser au 31/12/2008 :	=	- 4 319.14
Résultat à affecter :	=	+ 4 319.14
Résultat reporté BP 2009 section de fonctionnement	=	+ 30 614.95
Résultat reporté BP 2009 section d'investissement	=	- 403 146.35

L'assemblée approuve cette affectation par :

- 57 voix pour et
- 4 abstentions de Mesdames Stéphanie Dubarry, Jocelyne Delort et de Messieurs François Mathio et Charles Beaudru

8 - ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2009

Rapporteur : Messieurs le Président, Jean-Claude Daulouède et Jean-Luc Delpuech

Monsieur Jean-Claude Daulouède rappelle en préambule qu'il s'agit d' « orientations » et que les sommes évoquées sont prévisionnelles et susceptibles d'évolutions pendant la phase de préparation budgétaire.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Charges à caractère général :

BP 2008 :	2 210 600
CA 2008 :	2 146 067
Proposition pour 2009 :	2 248 000

Ces charges comprennent toutes les dépenses de fonctionnement des services de MACS, les plus importantes sont :

- l'entretien des voies et réseaux avec les marchés enrobé à froid, curage, fauchage.
- l'entretien de bâtiments avec le marché hydrocurage.
- la communication de MACS marché avec l'agence Caractères et l'imprimerie d'Albret.
- le coût de la tempête pour cette section est estimé à 115 000 € sans lequel les prévisions de ce chapitre seraient au niveau du CA 2008.

Charges de personnel :

BP 2008 :	1 839 000
CA 2008 :	1 688 681
Proposition pour 2009 :	2 400 000

Cette proposition tient compte :

- de la reconduction des moyens actuels représentant un effectif de 53 agents au 31/12/2008
- des avancements d'échelons, de grades, de la promotion interne, des revalorisations des catégories C, de la revalorisation du point d'indice en cours d'année
- des recrutements 2008 qui sont pris en compte en année pleine pour 2009
- des emplois nouveaux déjà votés par le conseil communautaire pour 2009 (directrice du développement économique et le directeur de la communication) ainsi que des créations prévisionnelles de postes qui seront proposées en cours d'année à l'assemblée.
- des heures supplémentaires réalisées par les agents suite à la tempête

Attribution de compensation :

Inchangée par rapport à 2008 : 6 844 500

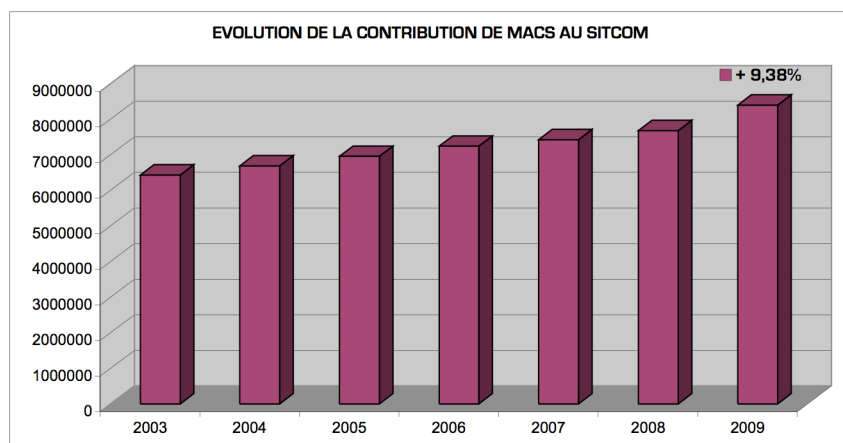
Charges de gestion courante :

BP 2008 :	11 302 817
CA 2008 :	11 272 791
Proposition pour 2009 :	11 247 124

Ce chapitre qui constitue le premier poste de dépenses de la section de fonctionnement comprend les participations suivantes :

- Contribution SITCOM en hausse de 9.38% :
Rappel 2003 : 6 615 174
2008 : 7 679 630
2009 : 8 400 084

Pour 2009 cette contribution représente 87,20 % du montant prévisionnel des taxes foncières de MACS.



Monsieur Jean-Luc Delpuech indique que cette augmentation est due notamment à :

- l'augmentation des participations liées à la hausse des tonnages et à celle des populations des communes désormais prises en compte au 31/12/06
- la baisse des ventes de produits (carton, papier, ferraille) suite à la chute des cours
- la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) incinération instituée au taux de 2,15 % par la Loi de finances pour 2009
- la tempête et aux dépenses exceptionnelles s'y rapportant.

Puis il ajoute que le budget 2009 a été approuvé à l'unanimité par le comité syndical qui a d'autre part missionné le cabinet Merlin pour la réalisation d'une étude sur la nécessité d'assurer le renouvellement de l'unité de Bénesse-Maremne dans le cadre des objectifs assignés par l'Union Européenne.

Monsieur Jean-Claude Daulouède présente les postes suivants :

	2008	2009
- Conservatoire des Landes :	400 000	400 000
- Syndicat mixte de gestion de milieux naturels :	64 000	45 000
- EPFL :	447 000	447 000
- Participation pour logement social :	182 000	200 000
- Participation au CIAS :	1 100 000	300 000
	(Remboursement caisses de retraite)	
- Participation au budget annexe Aygueblue :	600 000	600 000
- Subventions aux associations :	560 000	560 000

Charges financières :

Montant inchangé pour 2009 par rapport à 2008 : 756 000

Etat de la dette au 31/12/2008 :

Date	Capital restant dû	Capital à rembourser	Intérêts	Annuités
31/12/2008	13 839 288	1 551 384	494 228	2 045 612

Dotations aux amortissements et aux provisions :

La dotation aux amortissements passe de 159 000 € à 290 000 €.

Provision de 250 000 € dans le cadre des contentieux qui opposent MACS à :

- la CNRACL en ce qui concerne l'exonération des cotisations patronales au titre des agents sociaux du service aide à domicile à laquelle MACS estime pouvoir prétendre pour la période durant laquelle ils faisaient partie de l'effectif de la communauté.
- la société C2A (mise en faillite) qui réclame le remboursement de la réfaction appliquée sur le chantier des aires d'accueil des gens du voyage ainsi que des pénalités de retard que la communauté estime indues compte tenu de la très mauvaise exécution des travaux.

Le virement envisageable à la section d'investissement est évalué à 2 500 000 € (dans le cadre de ces orientations).

RECETTES

Rapporteur : Monsieur le Président

Produits des régies : Manifestations culturelles, gens du voyage, AML, tourisme, hôtels sociaux

BP 2008 : 144 100

CA 2008 : 190 000

Proposition 2009 : 190 000

Impôts directs :

BP 2008 : 18 236 373

CA 2008 : 18 554 116

Proposition 2009 : 19 482 378

Revalorisation des bases par l'Etat en 2009 de + 2.5%,

Proposition de légère adaptation de 1,5 % des taux 2008 (cf dossier n° 9) laquelle génère une recette supplémentaire de 243 979 € pour financer partie de:

- la majoration de cotisation de MACS au SITCOM s'élevant à 720 000 €
- le coût de la tempête estimé à 457 000 €
- la diminution de la DGF de 163 000 €

Le taux actuel de TPU de MACS qui est de 11.52% est le deuxième taux le plus bas des Landes après celui de la Communauté de communes de Castets. A titre indicatif les taux de TP des communautés environnantes pour 2008 sont les suivants :

Communauté d'agglomération du Grand Dax : 18.21%

Communauté d'agglomération du Marsan : 19.19%

Communauté de communes des grands lacs : 16.98%

Communauté d'agglomération du BAB : 22.59%

Département des Landes : 15.3 %

Dotations - Subventions et Participations :

DGF 2008 : 2 890 138

DGF 2009 : 2 726 817

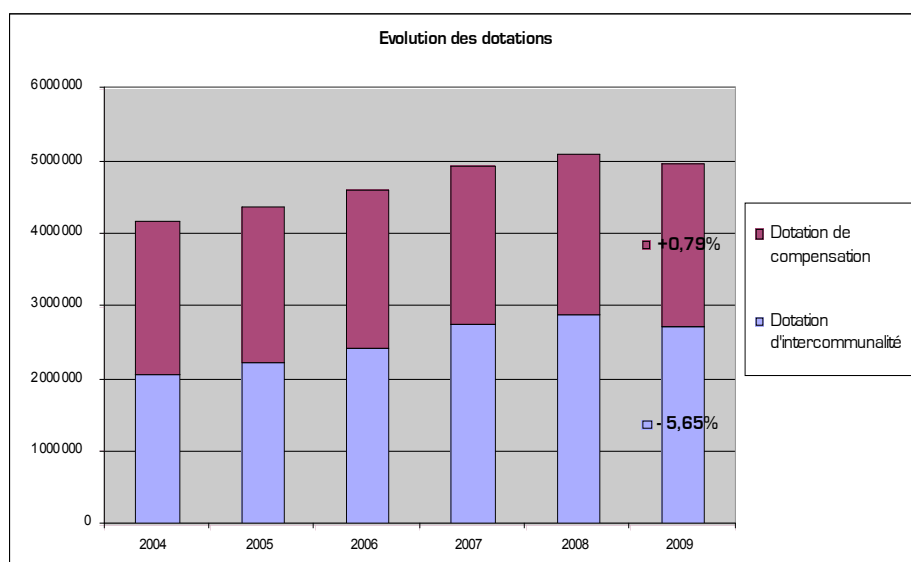
Variation à la baisse de 5.65 % soit - 163 321

Dotation de compensation 2008 : 2 222 792

Dotation de compensation 2009 : 2 240 574

Variation à la hausse de 0.79 % soit + 17 782

DOTATIONS	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Dotation d'intercommunalité	2 061 097	2 223 397	2 421 282	2 744 642	2 890 138	2 726 817
Dotation de compensation	2 130 147	2 151 448	2 180 788	2 199 884	2 222 792	2 240 574



Ce chapitre dotations et participations est en baisse en 2009 par rapport à 2008 de 18 % notamment pour les raisons suivantes :

	2008	2009
- Baisse des dotations de l'Etat	5 112 930	4 967 391
- Participation CIAS à MACS	951 200	-
	(remboursement salaires)	
Allocations compensatrices TPU	170 116	116 128

SECTION D'INVESTISSEMENT

Rapporteur : Monsieur le Président

Restes à Réaliser au 2008 :

10 624 092 €

Subventions d'équipement au département	428 360
Subventions d'équipement aux communes	1 122 480
Centre de musique « La Pandelle » à Soustons	59 103
Subventions d'équipement aux personnes de droit privé (OPAH MACS 1 ET 2)	212 791
Très haut débit (études et travaux)	5 200 025
Voirie d'urgence	332 859
Marché suivi animation (OPAH MACS 1 et 2)	74 155
SCOT	35 855
Aménagement siège de MACS	54 938
Centre technique de MACS	459 226
Panneaux lumineux	96 001
Matériel bureautique et informatique	14 681
(Tous services confondus)	
Achat de véhicules	119 507
Signalisation verticale et horizontale	102 150
Etudes rénovation d'ouvrages d'art et pistes cyclables	130 000
Programme voirie 2008	1 866 961
Aménagement RD 652 Vieux Boucau	300 000
Billetterie automatique	15 000

Prévisions pour 2009

Subventions d'équipements au département et aux communes :

BP 2008 :	1 903 333
CA 2008 :	1 078 397
Proposition pour 2009 :	800 000

Subventions d'équipements au département et délégation de maîtrise d'ouvrage aux communes pour aménagements de giratoires sur routes départementales, traversées d'agglomérations, etc...

Fonds de concours :

BP 2008 :	300 000
CA 2008 :	223 250
Proposition pour 2009 :	500 000

Très haut débit :

Participation pour la construction du territoire numérique de MACS en partenariat avec la Région Aquitaine et la Caisse des Dépôts et Consignations:	400 000
--	---------

Voirie d'urgence :

Suite à la tempête prévisions de	200 000
----------------------------------	---------

Siège de MACS :	190 000
------------------------	---------

Bureautique et informatique tous services confondus de MACS :	150 000
--	---------

Achat de véhicules :	57 000
-----------------------------	--------

Signalisation verticale et horizontale :	190 000
---	---------

Etudes rénovation et aménagement ouvrages d'art :	50 000
--	--------

Etudes pistes cyclables et travaux :	450 000
---	---------

Aménagement de pistes cyclables dans le cadre de la programmation pluriannuelle proposée par l'inter atelier pistes cyclables.

Voirie 2009 :	4 200 000
----------------------	-----------

Le Président souligne que cet effort exceptionnel proposé par l'atelier communautaire voirie représente deux fois l'enveloppe moyenne voirie des années précédentes à laquelle s'ajoute les programmes divers d'aménagement réalisés en partenariat avec le conseil général et les communes pour un montant de 800 000 € (cf plus haut subventions d'équipement aux département et aux communes).

Aménagement aire de grand passage des gens du voyage :	140 000
---	---------

Crèche à vocation économique :	200 000
Frais d'études et maîtrise d'œuvre :	

Centre de musique HQE à Saint-Vincent-de-Tyrosse :	500 000
Frais d'études et maîtrise d'œuvre :	
(cette opération fera l'objet d'un budget annexe)	

RECETTES

Total des restes à réaliser au 31/12/2008 :	5 441 430 €
--	--------------------

Subvention Etat OPAH MACS 2	10 283
Subvention Région OPAH MACS 2	6 941
Subvention Région Très Haut Débit	750 000
Subvention FEDER Très Haut Débit	1 000 000
Subvention communes pour aménagements et giratoires	205 313
Subvention communes pour pistes cyclables	44 349
Remboursement des communes pour panneaux lumineux	13 000
Subvention CG pour aménagement RD	170 000
Subvention CG pour tourne à gauche ZAE de MACS à Josse	70 000
Aide à la voirie du CG	13 091
Emprunt	3 158 453

Inscriptions 2009 :

FCTVA	2 000 000
Affectation des résultats	4 185 079
Subvention du FEDER pour Très Haut Débit	1 800 000
Remboursement des communes pour travaux effectués par MACS hors de ses compétences pour les années 2006 - 2007 et 2008	300 000
Emprunt	3 600 000
Amortissement des immobilisations	290 000

9 - FISCALITÉ DIRECTE 2009

Rapporteur : Monsieur le Président et Monsieur Jean-Claude Daulouède

Le Président expose que l'atelier communautaire « Budget-affaires financières » et le Bureau proposent de procéder à une légère adaptation de la fiscalité communautaire tenant compte du contexte actuel de crise économique qui affecte tous les contribuables.

L'atelier et le Bureau proposent, nonobstant le fait que les taux actuels sont inchangés depuis 2004, de s'en tenir à une majoration des taux de 1,5 % pour 2009.

Taxes	Taux 2008	Propositions Taux 2009	Variation Taux 2009/2008
Taxe d'habitation	4,34	4,41	0,07
Taxe foncière bâtie	5,98	6,07	0,09
Taxe foncière non bâtie	18,15	18,42	0,27
Taxe Professionnelle Unique	11,52	11,69	0,17

L'application de ces taux apportera à la communauté un produit supplémentaire de 243 979 € lui permettant de compenser partie des dépenses exceptionnelles générées par la tempête et le SITCOM auxquelles s'ajoute la perte de DGF mentionnée en « orientations ».

Le produit fiscal communautaire qui en résulte est le suivant :

Taxes	Bases nettes 2009	Taux 2009	Produit 2009
Taxe d'habitation	106 912 000	4,41	4 714 819
Taxe foncière bâtie	76 103 000	6,07	4 619 452
Taxe foncière non bâtie	1 629 000	18,42	300 062
Taxe Professionnelle Unique après ticket modérateur	84 651 000	11,69	9 848 045
		TOTAL	19 482 378

Monsieur Jean-Claude Daulouède indique que la revalorisation des bases 2009/2008 décidée par l'Etat est de 2,5% et que la variation combinée bases/taux se traduira en 2009, pour le propriétaire occupant d'un logement ayant une valeur locative communautaire moyenne, par une hausse globale de 8 € environ de ses impôts fonciers (taxes d'habitation et foncière bâtie) au titre de MACS.

Monsieur Lionel Couture estime cette majoration de taxe professionnelle plutôt timide, ajoutant qu'il aurait souhaité tout en maintenant le produit fiscal attendu que la taxe d'habitation soit épargnée en reportant son augmentation sur la taxe professionnelle.

Puis il déclare craindre que la taxe professionnelle dont la suppression a été annoncée soit compensée par une dotation dont on sait pertinemment qu'elle sera très peu évolutive, que MACS

aura dès lors perdu son principal levier fiscal et que c'est peut-être la dernière année que la communauté a l'opportunité d'utiliser ce levier.

Le Président lui répond qu'il partage ce point de vue mais qu'une hausse du taux de TP doit obligatoirement s'accompagner d'une hausse identique de celui de la taxe d'habitation.

La taxe professionnelle certes n'est pas un bon impôt dans ses modalités d'application aux entreprises mais il est indispensable que ces dernières contribuent sur des bases même redéfinies aux budgets des collectivités qui investissent et endettent pour leur compte.

La suppression annoncée de la taxe professionnelle dès 2010, dans une période de crise sans précédent, sans concertation et avant la mise en place d'une fiscalité de substitution, est à son avis profondément irresponsable alors même que les collectivités pourraient par leurs investissements atténuer les effets de la crise, ce qu'elles ont déjà fait par le passé en démontrant leurs capacités à réagir localement dans des circonstances analogues.

Il ajoute que cette hausse modérée des taux est timide mais elle n'en est pas moins réfléchie et volontaire puisqu'elle a reçu l'assentiment tour à tour du conseil des maires, de l'atelier « Budget – affaires financières » et du Bureau qui ont souhaité ne pas l'utiliser dans le contexte actuel comme variable d'ajustement en pesant sur la fiscalité des entreprises et des ménages, l'idée étant de recourir à l'impôt pour la réalisation d'investissements perceptibles et de laisser des marges d'action aux communes.

D'autres possibilités devraient permettre à la communauté et aux communes de dégager des recettes ou moins de dépenses en s'orientant par exemple vers la mutualisation de biens et de services dont il sera question dans un dossier suivant.

Monsieur François Mathio répond au Président que les propos qu'il vient de tenir n'engage que lui et que le Président de la République s'est prononcé pour la suppression de la part de TP assise sur les investissements des entreprises, qu'il s'est engagé à la rétablir sous une autre forme et que les services du ministère des finances travaillent sur ce projet.

Le Président lui fait remarquer que cette part de TP représente les 4/5 de la taxe, que la TP est la première ressource fiscale des collectivités et qu'annoncer unilatéralement sa suppression avant même d'avoir réfléchi à son remplacement était irresponsable compte tenu des conséquences en résultant pour les collectivités qui ne disposent plus d'aucune lisibilité financière alors qu'on leur demande dans le même temps de s'impliquer davantage dans l'effort d'investissement national.

Le Président invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur les taux suivants des quatre taxes directes locales pour 2009.

Taxe d'habitation :	4,41 %
Taxe foncière bâtie :	6,07 %
Taxe foncière non bâtie :	18,42 %
Taxe professionnelle unique :	11,69 %

L'assemblée approuve ces taux par 57 voix pour et 4 abstentions de Mesdames Stéphanie Dubarry, Jocelyne Delort et de Messieurs François Mathio et Charles Beaudru.

10 - AVENANT N° 2 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE L'« AYGUEBLUE » - MODIFICATION DE L'ARTICLE 7-2 DE LADITE CONVENTION - RECRUTEMENT D'UN MAITRE NAGEUR A TEMPS PARTIEL (20 H/SEMAINE) TITULAIRE DU BREVET D'ÉTAT D'ÉDUCATEUR SPORTIF DES ACTIVITÉS DE LA NATATION (BEESAN)

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Président rappelle que :

- le conseil communautaire dans sa séance du 22 janvier 2009 a donné son accord de principe à l'unanimité aux recommandations formulées par l'inspection académique en ce qui concerne le recrutement d'un troisième BEESAN à temps partiel par le délégataire sur la base de 20 heures par semaine ainsi que la prise en charge financière de ce poste par MACS pour la somme de 20 000 €/année entière (salaire + charges patronales).
- l'article 7.2 de la convention de délégation de service public prévoit qu'« en cas de modification des éléments relatifs aux créneaux scolaires ou des conditions liées à l'obligation d'assurer l'encadrement des scolaires pendant les créneaux réservés, il est

convenu que les parties se rapprocheront afin de convenir de l'adaptation des modalités financières notamment par rapport à l'économie globale du projet ».

Le Président invite ensuite l'assemblée communautaire à se prononcer sur le projet d'avenant n° 2 au contrat initial de délégation de service public pour l'exploitation du centre aquatique de l'Aygueblue signé le 15 février 2008 entre MACS et l'UCPA, ce projet d'avenant ayant été remis à chaque délégué avec le dossier préparatoire de séance.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver l'avenant n° 2 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation du centre aquatique de l'Aygueblue
- d'inscrire au budget de l'exercice courant les crédits nécessaires
- d'autoriser le Président à signer cet avenant et d'en poursuivre l'exécution aux clauses et conditions qu'il prévoit.

11 - PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : Monsieur le Président

A - AVANCEMENT DE GRADE - DETERMINATION DES QUOTAS PROMUS/PROMOUVABLES AU TITRE DE L'ANNEE 2009

Le Président expose que les dispositions prescrites par l'article 5 de la loi du 19 février 2007 relatives à la fonction publique territoriale stipulent que le nombre de fonctionnaires pouvant bénéficier d'un avancement de grade est déterminé par l'application d'un taux de promotion à l'effectif global des fonctionnaires promouvables.

Ce dispositif concerne tous les cadres d'emplois régis par la loi du 26 janvier 1984 portant statut général de la fonction publique territoriale à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Ce taux doit être fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique paritaire.

Le Président indique ensuite que par rapport aux effectifs de la communauté de communes, les bénéficiaires de ces mesures sont peu nombreux :

En 2008 : 4 agents ont pu bénéficier de ces dispositions (2 adjoints techniques territoriaux de 1^{ère} classe, 1 rédacteur et un rédacteur principal), le taux voté par l'assemblée a été 100 % ce qui a permis à ces agents d'être promus au grade supérieur.

En 2009 : 3 agents qui donnent entière satisfaction dans leur travail, peuvent à leur tour en bénéficier :

- 2 adjoints techniques de deuxième classe, lauréats de l'examen professionnel organisé par le Centre de Gestion des Landes en 2008, peuvent être promus adjoints techniques de 1^{ère} classe
- 1 ingénieur territorial peut être promu ingénieur principal

Deux postes d'adjoints techniques de 1^{ère} classe étant vacants depuis le 31 décembre 2008, Il est précisé que seul l'emploi d'ingénieur principal doit être créé.

Il est proposé à l'assemblée de reconduire pour 2009 le taux 2008 de 100 % et de procéder à la création du poste d'ingénieur principal.

Ces dispositions permettront à ces agents de bénéficier des avancements de grades mentionnés ci-dessus ainsi que des régimes indemnitaires afférents à ces grades, dans les conditions fixées par la délibération du 03 juillet 2008.

Le Président invite ensuite le conseil communautaire à se prononcer sur ces propositions, lequel décide à l'unanimité :

- de fixer au titre de l'année 2009 à 100 % de l'effectif des promouvables, le taux de promotion pour l'accès aux grades suivants :
 - adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe
 - ingénieur territorial principal
- de créer l'emploi d'ingénieur territorial principal à temps complet
- de permettre à ces agents de bénéficier du régime indemnitaire attaché à leur nouveau grade conformément à la délibération du Conseil communautaire en date du 3 juillet 2008
- de charger le Président de signer toutes pièces et actes se rapportant à ce dossier
- d'inscrire les sommes nécessaires au budget de l'exercice courant.

B - AVENANT A LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE DU CENTRE DE GESTION DES LANDES

Le Président expose que le personnel de la communauté de communes bénéficie, depuis 2002, des prestations du service de médecine préventive du Centre de Gestion des Landes qui assure, notamment, les missions suivantes :

- Surveillance médicale des agents
 - Visite d'embauche (en plus de la visite d'aptitude par le médecin agréé)
 - Visite médicale tous les 2 ans
 - Surveillance médicale particulière (travailleurs handicapés, femmes enceintes, agents réintégrés après des périodes de maladies de longue durée, agents occupant des postes comportant des risques spéciaux...)
- Examens complémentaires
- Actions de prévention globale en santé et sécurité du travail
 - Imputabilité au service d'une maladie ou d'un accident de travail
 - Attribution d'un congé de longue maladie ou longue durée pour maladie contractée en service
 - Aptitude à la reprise après un congé de longue maladie ou longue durée avec ou sans aménagement des conditions de travail
- Actions du médecin de prévention à l'égard des agents en arrêt de travail

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion des Landes, par délibération du 15 décembre 2008, a fixé les tarifs, pour l'ensemble de ces missions, pour l'année 2009 comme suit :

- 53 € par agent, pour l'ensemble des agents déclarés annuellement (50, 30 € pour 2008).

Le Président invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur cet avenant ce qu'elle fait en l'adoptant à l'unanimité.

C - CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE D'ASSISTANT SOCIAL DU CENTRE DE GESTION DES LANDES

Le Président expose que dans le cadre de la création du service d'insertion et de maintien dans l'emploi de personnes handicapées et du financement obtenu auprès du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), le Conseil d'Administration du Centre de gestion des Landes a décidé en partenariat avec la Caisse Nationale de Prévoyance (CNP), la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) et le Comité National d'Action Sociale ((CNAS) la création d'un service assistant social du personnel.

Ce service, totalement gratuit, à destination des collectivités et établissements affiliés au Centre de gestion mais également de leurs agents, se mettra en place dès le 1^{er} avril prochain.

L'adhésion à ce nouveau service est conditionnée à la signature préalable du projet de convention s'y rapportant dont un exemplaire a été remis à chaque délégué avec le dossier préparatoire de la séance.

Le Président invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur ce projet de convention ce qu'il fait en l'adoptant à l'unanimité.

D - CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE D'INSERTION ET DE MAINTIEN DANS L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPEES DU CENTRE DE GESTION DES LANDES

Le Président expose que lors de sa réunion en date du 15 décembre 2008, le conseil d'administration du Centre de gestion des Landes a approuvé la convention d'adhésion au service d'insertion et de maintien dans l'emploi de personnes handicapées (IMEPH).

Ce nouveau service, créé dans le cadre de la convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) se mettra en place dès le 1^{er} avril prochain.

Ce service est totalement gratuit pour l'ensemble des collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de gestion des Landes.

Pour bénéficier de ce nouveau service, les collectivités devront préalablement signer le projet de convention s'y rapportant dont un exemplaire a été remis à chaque délégué avec le dossier préparatoire de la séance.

Le Président invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur ce projet de convention ce qu'il fait en l'adoptant à l'unanimité.

12 - PROJET DE MODIFICATION DES STATUTS DE MACS - PERSPECTIVE DE LA PRISE DE COMPÉTENCE CUISINE CENTRALE ET PORTAGE DES REPAS **Rapporteur : Monsieur le Président**

Le Président expose en préambule que l'éventuelle prise de compétence cuisine centrale et portage des repas permettra à MACS de répondre à un double objectif :

- proposer une offre de service économiquement avantageuse sur le territoire de la communauté
- doter le CIAS d'un équipement qui lui permettra grâce à cette mutualisation de tendre vers une gestion moins dépendante de MACS en même temps que vers une réduction de la subvention d'équilibre qui lui est consentie par la communauté.

Monsieur François Mathio indique ne pas avoir avec ses collègues d'a priori sur ce dossier puis demande si tous les éléments économiques seront connus lorsque le conseil communautaire sera invité à se prononcer sur cette prise de compétence.

Le Président lui répond qu'une étude économique est en cours de réalisation avec le concours de Monsieur Bernard Foll ingénieur en restauration responsable de l'unité centrale de restauration au centre hospitalier de Dax, intervenant pour le compte de ERCIA Consultant.

Les conclusions de cette étude économique seront présentées à l'appui, le cas échéant, de la prise de compétence, si la rentabilité de cette mutualisation est avérée dès que cela sera possible.

Pour les besoins de cette étude, l'estimation chiffrée des coûts sur le territoire est effectuée toutes considérations confondues sur une base prévisionnelle de calcul oscillant entre 1,1 et 1,3 million de repas par an.

Le Président indique que pour des raisons économiques, dans l'intérêt de la communauté, l'orientation proposée tendrait vers la réalisation d'un seul équipement pour l'ensemble du territoire, tout en soulignant le travail étroitement concerté mené avec la ville de Saint-Vincent-de-Tyrosse.

Monsieur Ladislav de Hoyos pose une question sur le devenir des équipements communaux pour lesquels des investissements ont pu être réalisés par les communes membres pour satisfaire leurs propres besoins.

Le Président lui répond que les équipements et personnels existants seront toujours nécessaires pour assurer le service (mise en température, préparation et service) dans chacune des installations déjà en fonctionnement dans les écoles, EHPAD, centres de loisirs, etc...

Le Président invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur le principe de cette prise de compétence ce qu'il fait en d'adoptant à l'unanimité.

13 - VOIRIE COMMUNAUTAIRE – AMENAGEMENT DE LA RUE DU PRESBYTÈRE A LABENNE – CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE MACS/COMMUNE DE LABENNE

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Président expose que la commune de Labenne projette l'aménagement de la rue du Presbytère en 3 sections :

- la section 1 est comprise entre la RD 652 (avenue Jean Lartigau) et la rue des Merles
- la section 2 comprend le carrefour de la rue des Merles au parking de la rue des Ecoles
- la section 3 concerne l'extrémité de la voie concernée côté rue de la Montagne

Le montant global des travaux est estimé à 260 000 € HT pour les 3 tranches. Les prestations relevant de la compétence voirie de MACS sont estimées à 145 000 € HT.

La commune de Labenne souhaite engager la réalisation de la section 1 estimée à 105 000 € HT dont 60 000 € de prestations de compétence MACS.

Le Conseil général, au titre des amendes de police 2008, apporte une participation financière de 21 766 €.

La commune de Labenne souhaite réaliser elle-même ces travaux dans le cadre d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à intervenir avec MACS en application des dispositions de l'annexe 1 Voirie aux statuts de la communauté et notamment de l'article 3 de cette annexe « partenariat entre collectivités » concernant les opérations d'aménagement urbain à maîtrise d'ouvrage communale.

Les engagements financiers respectifs de MACS et de la commune de Labenne se présentent comme suit :

	Montant de l'opération	MACS	LABENNE
Total HT TVA 19,60 %	105 000 20 600	60 000	45 000 20 600
TOTAL	125 600		65 600

	Subvention départementale	MACS Prorata	LABENNE Prorata
Total HT	21 766	12 438	9 328

Reste à financer : 105 000 € HT - 21 766 € HT = 84 334 € HT

	Reste à financer	MACS	LABENNE
Total HT TVA 19,60 %	84 334 20 600	47 562	35 672 20 600
TOTAL	104 934		56 272

Engagement de MACS :

MACS s'engage à prendre en charge :

→ la part de financement prévisionnelle hors taxe relevant de la compétence communautaire voirie non prise en compte par le Conseil général

Engagements de la commune de Labenne :

La commune de Labenne s'engage à prendre en charge :

→ les dépenses prévisionnelles hors taxes ne relevant pas de la compétence communautaire voirie [35 672,00 €]

→ la TVA se rapportant à la totalité de l'opération [20 600,00 €]

Le versement de la participation de MACS s'effectuera, pour moitié :

- sur la base de l'estimation prévisionnelle dans les trois mois suivant le démarrage de travaux,
- le solde, ajusté au montant réel des dépenses réalisées, dans les deux mois qui suivent la réception des travaux,.

Monsieur Hervé Bouyrie indique en réponse à Monsieur Charles Beaudru que le Conseil général attribue des subventions au titre des amendes de police sur la dotation qui lui est allouée à cet effet par l'Etat, aux collectivités qui réalisent des travaux destinés à renforcer la sécurité des voies publiques dont elles sont gestionnaires.

Le Président invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à intervenir entre MACS et la commune de Labenne.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la convention ci-annexée à intervenir entre la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud et la commune de Labenne pour la réalisation des travaux d'aménagement et de mise en sécurité de la section 1 de la rue du Presbytère
- de charger le Président de signer ladite convention et d'en poursuivre l'exécution
- d'inscrire les sommes nécessaires au Budget de l'exercice courant.

14 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Rapporteur : Monsieur le Président

A - MARCHES PUBLICS

Marchés attribués selon la procédure adaptée :

- Marché à bons de commande pour l'acquisition de fournitures et petits matériels de bureau, papeterie et encre pour les services de la Communauté de communes MACS et du CIAS de MACS constitués en groupement :
 - Lot 1 : Fournitures et petits matériels de bureau
Titulaire : ACTUELBURO à Orthez
Signature : 09/02/2009
Montant : maximum de 8 000 € HT par an
 - Lot 2 : Papeterie
Titulaire : PAPETERIE TYROSSAISE à Saint-Vincent-de-Tyrosse
Signature : 09/02/2009
Montant : maximum de 12 000 € HT par an
 - Lot 3 : Encre
Titulaire : OFFICEXPRESS à Saint Denis La Plaine
Signature : 09/02/2009
Montant : maximum de 5 000 € HT par an
- Marché à bons de commande pour la location d'engins et matériels pour des travaux de voirie, bâtiments et espaces verts par la Communauté de communes MACS :

Titulaire : LOCALAND à Soustons

Signature : 20/02/2009

Montants : minimum de 12 500 € HT et maximum de 50 000 € HT par an

- Conception et impression d'un guide d'appel touristique et d'une carte touristique en différentes langues pour le service tourisme de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud :
 - Lot 1 : Conception et impression d'un guide d'appel touristique en français, anglais, espagnol et allemand
Titulaire : CARACTERES à Saint-Paul-Lès-Dax
Signature : 29/01/2009
Montant : 18 300 € HT
 - Lot 2 : Conception et impression d'une carte touristique en français, anglais et espagnol
Titulaire : CARACTERES à Saint-Paul-Lès-Dax
Signature : 29/01/2009
Montant : 35 000 € HT
- Fourniture, installation et maintenance d'une billetterie électronique pour le service Culture - Communication de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud
Titulaire : MAPLACE à Libourne (33500)
Signature : 13/02/2009
Montant : matériel + licence + installation + formation : 9 210 € HT
maintenance annuelle : 1 994 € HT

Le conseil communautaire prend acte de ces informations.

B - OPTIONS DE MUTUALISATIONS DE BIENS ET DE SERVICES

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Président expose que la mutualisation des biens et des services communaux et communautaires est une source potentielle d'économies d'échelle et d'efficacité de l'action publique locale et qu'elle apparaît aujourd'hui comme une pratique vertueuse dans laquelle s'inscrivent de plus en plus de communautés.

Si les principes traditionnels de l'exclusivité et de la spécialité ne permettent pas aux communautés d'intervenir dans le champ des compétences de leurs communes membres et inversement, les pratiques de conventionnement apportent la souplesse nécessaire à la conduite de l'action locale.

Il expose ensuite les hypothèses de mutualisations MACS/communes membres auxquelles le conseil des maires et le Bureau communautaire ont donné un avis favorable.

Le conseil communautaire après un large débat, décide à l'unanimité sur la base de la fiche préparatoire remise à chaque délégué :

- d'approuver la réalisation des études préalables à la mise en œuvre des mutualisations suivantes :
 - groupement de commandes MACS/communes
 - équipement informatique comprenant : l'acquisition, la préparation, l'installation, la maintenance et la visiophonie entre communes et communauté
 - Télécom en ce qui concerne la téléphonie, les accès internet et les diverses applications mutualisées possibles
 - la cuisine centrale et le portage des repas
 - le plan de sécurisation des réseaux en cas de situation extrême
- de ne pas s'engager dans l'état actuel des choses dans les projets de constructions des bâtiments destinés à la trésorerie et à la gendarmerie, la communauté se substituant dans les deux cas à l'Etat. Ces investissements sont d'autre part substantiels d'autant qu'il n'est pas possible de récupérer la TVA sur ceux-ci, alors que la communauté doit effectuer dans les mois qui

viennent d'importants investissements qui conditionnent directement son développement sans avoir aucune lisibilité financière quant à l'évolution de ses propres ressources dans un contexte extrêmement difficile. Un important problème de compétence s'ajoute en outre à ces considérations financières.

Le Président indique qu'il fera part de cette décision aux deux administrations concernées.

C – TARIFS FETE DE LA JEUNESSE
Rapporteur : Monsieur le Président

Sur proposition du Président, l'assemblée décide à l'unanimité de fixer comme suit les tarifs des places de la Fête de la Jeunesse qui sera organisée le 25 avril 2009 dans la salle des Bourdaines à Seignosse :

Tarif normal : 10 euros

Tarif réduit : 5 euros (demandeur d'emploi – étudiant)

gratuit : moins de 18 ans

D – DES INFORMATIONS DIVERSES sont ensuite données par Messieurs Jean-Yves Montus, le Président et Jean-Pierre Dufau sur le rapport Balladur, le projet de loi pour la modernisation de la démocratie locale (projet de loi Marleix) et la Ligne à Grande Vitesse :

Monsieur Jean-Yves Montus fait remarquer que ces textes ont en commun de proposer d'importants transferts de compétences des communes vers les communautés en matière par exemple, de droit des sols (PLU) pour les communautés de plus de 50 000 habitants ou d'exercice du pouvoir de police et qu'il serait souhaitable de mettre en place un groupe de travail ayant pour objet d'informer l'assemblée communautaire des diverses avancées textuelles.

Quant au projet de LGV, il prévoit un nouveau scénario avec une possibilité de gare à Saint-Geours-de-Maremne à proximité du site d'Atlantisud s'ajoutant aux scénarii existants.

Le Président estime qu'il convient en effet d'être tout particulièrement vigilant en ce qui concerne les compétences nouvelles susceptibles d'être dévolues aux communautés et que pour certaines, parmi lesquelles les instructions des autorisations d'occupation des sols, il est nécessaire d'attendre la parution de la loi Marleix.

En ce qui concerne la LGV une réunion des représentants des communautés du Grand Dax, du Seignanx et de MACS se tiendra au siège de MACS le vendredi 13 mars à 14 heures sous l'égide du Conseil général.

Monsieur Jean-Pierre Dufau estime qu'en ce qui concerne la LGV, MACS doit faire valoir ses potentialités de manière concertée avec les communautés voisines, quant à la loi Marleix elle est en gestation et certaines dispositions concernant les transferts de compétences aux communautés sont susceptibles d'être amendées d'ici sa parution.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

La secrétaire,

Pierrette VIGNAUX

Le Président,

Eric KERROUCHE